

Couvent franciscain de Krížovany / Szentkereszt

Auteur principal

de CEVINS Marie-Madeleine

Rédaction

Terminée

1) Identifiants et bref historique du couvent

Numéro (Cartes)

0

Géoréférencement

POINT (21.049327 48.98209)

Ordre

OFM

Province mendicante en 1500

Hongrie

Provinces mendiante entre 1220 et 1550

Province mendicante entre 1250 et 1500

Province mendiante

Hongrie

Custodie

Eger

Pays entre 1220 et 1550

Pays entre 1250 et 1500

Pays entre 1250 et 1550

Royaume de Hongrie

Pays actuel

Slovaquie

Localité actuelle

Krížovany

Localité en hongrois

Szentkereszt

Localité en latin médiéval

Santa Crux

Type de localité

Village

Présence d'un autre couvent mendiant

Non

Sociographie de la localité

[Paysan\(s\)](#)

Début d'intervalle année de fondation

[1340](#)

Précisions dates de fondation et de fermeture

Le projet de fondation de ce couvent avorta manifestement : après la bulle de 1340, dans laquelle il est dit que le fondateur a déjà construit l'église et commencé les bâtiments conventuels – et qui motive son geste par l'absence d'église à moins d'une journée de marche –, plus aucun document ni vestige archéologique n'atteste l'existence de ce couvent.

L'archevêque chargé par le pape Benoît XII de vérifier la faisabilité du projet jugea-t-il insuffisants les bâtiments construits et les possibilités de subsistance des frères ?

Nicolas de Péreny semble en tout cas avoir modifié son projet (ou avoir hésité entre deux projets) : il fonda dans les mêmes années un couvent d'Ermites de saint Augustin dans le village voisin, Hrabkov / Harapkó, en lui affectant des terres situées à Krížovany / Szentkereszt.

Fondateur

[Nicolas de Perény](#)

Sociographie du fondateur

[Aristocrate\(s\), baron\(s\), magnat\(s\)](#)

Taille

La bulle de 1340 évoque un couvent de 12 frères.

Résumé

1340 Bulle du pape Benoît XII demandant à l'archevêque d'Esztergom de s'assurer de la conformité des moyens de subsistance et des bâtiments prévus par le fondateur du couvent, Nicolas de Perény

Plus aucune trace, ni écrite, ni archéologique, de ce (projet de) couvent par la suite.

2) Documentation connue sur le couvent

Sources

Sources manuscrites :

Archivum Secretum Vaticanum • Registra Vaticana (U 1214) / 128 97 R (= bulle du pape Benoît XII à l'archevêque d'Esztergom, 11 septembre 1340)

Magyar Nemzeti Levéltár, Országos Levéltár, DF 291741 (= *idem*)

Sources imprimées :

FEJÉR György (éd.), *Codex diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, Buda, 1829-1844 VIII/4, p. 445-448 (= *idem*)

THEINER Augustinus (éd.), *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia, maximam partem nondum edita ex tabulariis vaticanis*, Romae, 1859-1860, t. I, p. 640-641 (= *idem*)

WAGNER Carolus (éd.), *Diplomatarium comitatus Sarosiensis*, n°7 p. 519-520 (= *idem*)

4) Décideurs, agents et intermédiaires économiques

Patronus

Patronus

Identité du patron

Nicolas de Perény

Lignage

Perény

Origine sociale et géo.

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

Commentaire patronus

La bulle de 1340 éclaire le processus de fondation d'un couvent : motivations (affichées) du fondateur, engagements qu'il doit prendre pour que les bâtiments construits soient transférés aux Frères mineurs, conditions posées par l'évêque et par la papauté.

Dans sa demande au pape Benoît XII, Nicolas de *Peren* (Perény), seigneur et fondateur, argua de ce qu'il n'y avait ni église ni clercs susceptible de prêcher la Parole de Dieu au peuple à moins d'une journée de marche ; c'est pourquoi les habitants de ce village (qui regroupait 500 *curiae* ou plus) et des lieux environnants (où Nicolas possédait plus de mille paysans dépendants) n'entendaient que rarement la Parole de Dieu ; or il y avait aussi parmi eux des Ruthènes « schismatiques ». Les clercs ne pouvaient pas s'y rendre depuis leurs institutions à cause des monts infranchissables qui les séparaient de ce village.

Exhibita si quidem nobis pro parte dilecti filii nostri, Nobilis viri Nicolai de Peren, Domini villae de Sancta Cruce, Agriensis dioecesis, in regno Hungariae constitutae, petitio continebat: quod in eadem villa, seu prope ipsam ad vnam dietam, non sunt aliqui religiosi vel sacerdotes alii, qui sciant praedicare populo verbum Dei; propter quod populus dictae villae, in qua sunt quingentae curiae, vel plures, ac populus locorum circumstantium, in quibus sunt mille vasalli Nicolai praefati, vel plures, praeter alios subditos, raro audiunt verbum Dei, licet multum esset expediens fidei, et ipsorum animarum saluti.

Praesertim cum ipsi populi habeant immediate intra se Ruthenos, qui sunt schismatici, quodque religiosi eidem villae viciniores ad eam venire nequeunt temporibus magis ad informationem ipsius populi opportunis, propter montes asperos positos inter populum et religiosos praedictos.

< WAGNER (éd.), p. 519

Nicolas, avait fait construire à ses frais, avec l'autorisation de l'évêque d'Eger, une église pour les Franciscains dans ce village et était en train de faire construire un *dormitorium* ; il avait acheté de nombreux équipements pour l'église et souhaitait y construire les autres bâtiments nécessaires (voir Bâtiments conventuels). Il voudrait maintenant que lui soit donnée l'autorisation de remettre ces biens aux Franciscains.

Il explique son geste par sa foi, la volonté de commuer des "choses terrestres" en "biens éternels" et son dévouement pour les Franciscains :

et quod propterea idem nobilis zelo fidei et animarum salutis accensus, ac cupiens terrena coelestibus, transitoria aeternis commutare, pro dilectis filiis, ordinis Fratrum Minorum, ad quem ipse gerit specialis deuotionis affectum, ...

< WAGNER (éd.), p. 519-520

Bilan(s)

Le projet de 1340 ne prévoit aucun revenu foncier.

6) Biens et revenus non fonciers du couvent

Biens et revenus non fonciers

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Vente d'articles fabriqués

Date de mention

1340

Observations

La bulle de 1340 fait état d'ateliers que le fondateur aurait commencé à construire :

nec non **locum cum omnibus officinis**, et aliis rebus necessariis munire, Domino praestante proponit.

< WAGNER (éd.), p. 520

Mais, dans le projet, ils étaient sans doute destinés à fabriquer les objets nécessaires aux frères, plutôt qu'à la vente.

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Activité pastorale : casuel

Date de mention

1340

Observations

La bulle de 1340 soumet l'autorisation de transférer aux Franciscains les bâtiments construits par le fondateur au fait que le nouveau couvent ne devra pas empiéter sur les droits paroissiaux :

iure parochialium ecclesiarum dictae villae, et cuiuslibet alterius
semper salvo

< WAGNER (éd.), p. 520

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Approvisionnement régulier (en nature)

Date de mention

1340

Provenance de bien ou revenu non foncier

Don

Observations

Dans la bulle de 1340, le pape demande à l'archevêque de s'assurer de ce que les habitants du village pourront entretenir 12 frères, avant de donner l'autorisation de transfert des bâtiments aux Franciscains.

pro ipsorum Fratrum dicti ordinis usibus, qui inibi resideant
exhibitori perpetuum Domino famulatum, dummodo in eadem villa
duodecim Fratres dicti ordinis possint commode sustentari

< WAGNER (éd.), p. 520

Bilan(s)

Revenus constitués principalement d'aumônes irrégulières, selon le projet de 1340, et non de subsides en argent et fixes.

Si la fondation ne vit jamais le jour, c'est peut-être parce que les possibilités de subsistance furent jugées insuffisantes par l'archevêque d'Esztergom.

8) Cadre de vie des frères : batiments et équipements

Eglises conventuelles

Eglise conventuelle

Année de construction église

1340

Etat général

Aucun vestige connu. Seule mention connue dans la bulle de 1340 :

vna competentem ecclesiam in villa praefata, propriis sumptibus,
de loci dioecesani licentia aedificauit,

< WAGNER (éd.), p. 520

Equipements

[Vêtements liturgiques](#)

Selon la bulle de 1340, le fondateur avait acquis les vêtements (et parements) nécessaires :

ac multa paramenta eidem Ecclesiae necessaria comparavit

< WAGNER (éd.), p. 520

Batiments conventuels

Batiment conventuel

Année de construction des bâtiments

1340

Etat général

Aucun vestige connu.

Si la fondation ne vit jamais le jour, c'est peut-être parce que les bâtiments construits ou en cours de constructions furent jugés insuffisants par l'archevêque d'Esztergom.

Sous-ensembles architecturaux

Ateliers

Dortoir

Observations

Le *dormitorium* était encore en travaux en 1340, d'après la bulle de Benoît XII.

Celui-ci demande à l'archevêque d'Esztergom de vérifier l'idonéité des bâtiments construits par le fondateur, dont le dortoir :

committimus et mandamus, quatenus videas et diligentius te informes, si locus praefatus cum ecclesia et domitorio praedicto sit pro eisdem fratribus accomodus; et si ecclesia ac domitorium, et alia necessaria pro eis aedificia facta inibi fuerint, ut praefertur

< WAGNER (éd.), p. 520